

qu'à moins de cas imprévus et urgents, les citoyens devraient à l'avenir ne plus en former ni y contribuer ; vu que de telles institutions, d'après l'expérience, paraissent peut-être un encouragement à la classe mendicante d'outre-mer d'émigrer en cette Province.

La nomination d'Agents pour les émigrés tant dans le Royaume-Uni que dans cette Province, paraît avoir été peu avantageuse, surtout pour les émigrés pauvres. Est-ce manque d'aurore, manque d'énergie ou de capacité dans les personnes nommées, ou faute de moyens pécuniaires ? c'est sur quoi votre Comité ne veut ni ne doit prononcer. Il y aurait néanmoins raison de croire que leurs salaires auraient pu ou pourraient être employés à des objets plus utiles.

Pendant que votre Comité, dans le temps de l'épidémie, était très occupé de l'envoi d'un grand nombre d'émigrés pauvres, il n'apprit que par les papiers publics l'arrivée, en cette ville, de celui qui se dit " l'Agent en Chef de Sa Majesté., Et votre Comité regrette d'être dans la nécessité de déclarer : qu'il n'a jamais eu l'honneur de voir ce Monsieur au Bureau des émigrés, ni l'avantage de connaître et de savoir les services qu'il avait rendus ou pu rendre à la classe indigente des émigrés.

La station de Quarantaine à la Grosse Isle est un autre objet sur lequel votre Comité désire fixer votre attention. Sans vouloir attribuer ou jeter du blâme sur personne en particulier, votre Comité croit devoir déclarer que cet établissement a été dans plusieurs circonstances, non pas une sauve-garde contre l'épidémie, mais en a été le foyer et l'aliment. La loi de Quarantaine actuellement en force est-elle défectueuse dans ses détails ; en son exécution, n-t-elle été confiée à des mains inhabiles ? c'est encore sur quoi votre Comité ne veut ni ne doit prononcer. Mais d'après les informations qu'il s'est procuré, il croit devoir observer que plusieurs vaisseaux, dont les passagers à leur arrivée à cette station étaient en parfaite santé, y ont perdu un nombre de leurs passagers (pendant leur détention) par l'épidémie qui y régnait. Les apprentis y érigés, d'après leur construction, ne paraissent pas avoir été faits pour des créatures humaines. L'émigré qui se respecte, préfère demeurer sur le roc, exposé à l'intempérie des saisons, plutôt que d'être obligé de se trouver et rester au milieu de centaines d'individus, dans la crainte de devenir lui-même la victime d'une épidémie qui enlève, sous ses yeux et presque à chaque instant, partie de ses compagnons de voyage.

La détention des passagers à cette station pendant plusieurs semaines, lorsque la maladie s'est déclarée à bord du vaisseau, peut être et est une mesure prudente et recommandable. Mais, comme cette détention est forcée, le prix des provisions devait